



Numéro 50 - 1^{er} décembre 2016

CTL du 01/12/2016

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M.JOUVE, M.RAYMON, M.PAILLET,

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), M.WAY (S), Mme BESSON-BRILLANT (S),

CGT-FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T),

SOLIDAIRES FINANCES : M. LAROUSSINIE (T), Mme ESCURE (T),

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. LAROUSSINIE (Solidaires)

Seule, la CGT Finances Publiques fait une déclaration liminaire, retranscrite en dernière page.

M. MORICEAU en réponse à la déclaration liminaire de la CGT, explique que les lignes directrices n'apportent rien de nouveau, elles ne font que formaliser les réformes engagées et à venir. Concernant l'expérimentation du télétravail, il comprend les inquiétudes des élus CGT et trouve tout à fait normal que nous soyons vigilants sur le sujet. Il partage les interrogations de la CGT exprimées dans le tract diffusé le 30 novembre. Il rappelle qu'il a transmis à la DG toutes les questions posées lors du dernier CTL, car, en effet, une telle expérimentation ne peut pas être mise en place sans avoir donné toutes les explications aux chefs de services et aux agents. Il indique que certains se sont portés candidats spontanément, il reste cependant à déterminer si ces personnes peuvent entrer dans le panel.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que la principale opposition de la CGT à la mise en place de cette expérimentation vient de la déclinaison des plus minimalistes du télétravail à la DGFIP par rapport aux préconisations Fonction Publique elles-mêmes réduites vis-à-vis du Code du Travail, notamment en matière de prise en charge des frais induits (abonnements, électricité, chauffage, téléphone...).

M. MORICEAU indique que ce sujet est le premier qu'il a fait remonter à la DG.

M. MORICEAU fait l'annonce d'un groupe de travail national le 6 décembre concernant l'impact de PPCR sur les carrières et plus particulièrement les conséquences sur l'évaluation professionnelle. Il confirme qu'en 2017, aucune attribution de réduction d'ancienneté ne sera faite pour les B, cela implique un retour à la note pivot pour tous. En 2018, ce dispositif sera étendu à tous les corps (A-B-C).

M. BRUN (CGT) rappelle que la CGT est toujours opposée à cette réforme.

M. MORICEAU souhaite apporter des réponses aux questions posées lors du précédent CTL quant à la réinstallation dans le bâtiment Q :

- concernant les archives, un aménagement permettant la suspension des dossiers est envisagé (tiges filetées) ;
- concernant le hall d'entrée, l'installation d'un mur de chaleur est envisagée ;
- concernant l'enclave du 3ème étage (PCE-PCR), l'installation des portes est en cours ;
- concernant la question des parkings (abonnement et/ou possibilité d'obtenir un tarif réduit), il attend une réponse écrite du Maire d'Aurillac ;
- concernant le stationnement des cars devant la cité Administrative, le Conseil Départemental a indiqué que les cars couperaient leurs moteurs.

I– Mise en place du service d'appui au réseau – SAR (pour avis 2ème convocation, suite au vote défavorable unanime du 22/11/2016) :

M. MORICEAU indique que contrairement à ce qui était initialement prévu, l'ERD ne sera pas impactée pour le moment.

La CGT n'a pas changé d'avis sur le sujet depuis le CTL du 22 novembre 2016.

VOTE : 6 CONTRE (CGT et FO et Solidaires)

II- Mise en place de l'accueil personnalisé sur RDV (pour avis 2ème convocation, suite au vote défavorable unanime du 22/11/2016):

M. MORICEAU présente l'accueil personnalisé sur rendez-vous comme un plus pour l'utilisateur, une « offre supplémentaire » qui s'ajoute à l'accueil physique traditionnel.

M. BRUN (CGT) s'interroge sur la capacité du SIP d'Aurillac à assurer de front ces deux types d'accueil les après-midi, et quid demain des autres des services lors de la généralisation de ce dispositif ?

M. MORICEAU ne nie pas les difficultés rencontrées par les services impactés par les suppressions d'emplois et les congés maladie, cela reste une de ses inquiétudes.

M. BRUN (CGT) demande la confirmation de l'ouverture du SIP le mardi matin compte tenu de la volonté de l'équipe de direction d'harmoniser les horaires d'ouverture des différents services au retour place de la Paix, exprimée lors du précédent CTL.

M. MORICEAU ne confirme rien pour l'instant. Il veut harmoniser ces horaires d'ouverture avec les autres services (SIE-CDIF). Par principe, il veut une plage d'ouverture la plus large possible mais sera bien obligé de tenir compte de la réalité des services.

VOTE : 6 CONTRE (CGT et FO et Solidaires)

III – Modification du protocole PRS (pour avis 2ème convocation, suite au vote défavorable unanime du 22/11/2016) :

VOTE : 6 CONTRE (CGT et FO et Solidaires)

La CGT craint pour l'avenir des PRS dans les directions départementales

IV – Questions diverses :

M. MORICEAU, suite à la demande de la CGT, fait un point d'étape sur l'emploi d'un apprenti à la Trésorerie d'Aurillac Banlieue. Il indique que cette expérience est positive.

M. BRUN (CGT) rappelle les inquiétudes formulées précédemment par la CGT sur l'efficacité de la formation apportée à cet apprenti compte tenu des différences entre les règles de la comptabilité publique et celles de la comptabilité privée.

M. MORICEAU reconnaît ce fait mais indique que l'apprenti acquiert des connaissances en comptabilité car les bases sont communes.

M. WAY (CGT) soulève le problème du non-remplacement récent des cartouches d'encre alors que les imprimantes individuelles fonctionnent encore. Pourtant, la règle qui avait été édictée consistait seulement à ne pas remplacer les imprimantes individuelles tombant en panne.

M. MORICEAU prend connaissance du problème et annonce qu'il réexaminera le problème avec M. JOUVE, afin de rationaliser l'utilisation des imprimantes avec intelligence.

M. BRUN (CGT) revient avec insistance sur les problématiques de frais de déplacement soulevées lors des précédents CTL. Il rappelle que, derrière ces questions, certains collègues subissent un préjudice financier important. Il y a urgence à répondre à ces situations.

M. JOUVE répond qu'il applique les directives nationales.

M. BRUN (CGT) dénonce une application restrictive au plan local de ces directives, tant pour les remboursements concernant l'utilisation du véhicule personnel, le covoiturage, les frais de repas...

Il s'insurge sur le fait qu'un examen minutieux des situations ne soit fait qu'après intervention des agents ou des élus en CTL.

M. HINDERSCHID (CGT) demande une réécriture plus favorable de la note locale et enjoint la direction à donner des consignes aux agents en charge du remboursement des frais de déplacement pour une application la plus avantageuse possible. Il craint que jusqu'à présent, ces consignes n'aient été de nature inverse.

M. MORICEAU attend les résultats du groupe de travail prévu sur le sujet avant de revoir la note locale tant pour le défraiement que pour la compensation des temps de trajets ; en attendant, il apportera un examen des plus bienveillants à ces dossiers.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si le problème de WC à Mauriac est réglé.

M. JOUVE répond qu'à sa connaissance, le problème est résolu.

M. MORICEAU indique que le CTL emploi se tiendra le 5 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Vos élus au CTL
Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, Luc WAY, Claudette BESSON-BRILLANT



Déclaration liminaire des élu-es CGT Finances Publiques au CTL du 1^{er} décembre 2016

Monsieur le Président,

Partout, à tous les niveaux, la CGT interpelle les responsables politiques et administratifs pour qu'ils répondent aux revendications des salariés et des agents de la fonction publique.

A la DGFIP, nous partageons des revendications en commun à tous les fonctionnaires. Au-delà de nos exigences de voir l'abandon du PPCR ou de la RIFSEEP dont nous dénonçons les dangers, nous demandons à ce que nos carrières soient aujourd'hui améliorées et notre rémunération revue à la hausse par la revalorisation réelle du point d'indice.

Au niveau de notre ministère, nous demandons à ce qu'un plan de qualification tenant compte de l'augmentation de la technicité des collègues soit proposé, et que les mesures catégorielles soient réellement utilisées pour le bénéfice des agents.

La CGT Finances Publiques s'est fait l'écho auprès du directeur général pour lui rappeler notre colère et le refus de mise en œuvre de lignes directrices qui n'ont d'autres conséquences que la mise à mal du service public et des droits et garanties des agents. Nous nous sommes d'ailleurs encore une fois largement mobilisés par la grève le 15 novembre dernier.

Ces éléments vous les connaissez, mais aujourd'hui nous vous interpellons pour vous demander comment vous entendez de nouveau justifier devant les agents de notre direction les nouvelles suppressions d'emplois ? Comment comptez-vous assumer devant les usagers la dégradation du service public qui ne leur est plus rendu de manière satisfaisante ?

Nous revendiquons :

l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement de collègues à la hauteur des conditions de bon exercice de nos missions

l'arrêt des restructurations et le développement d'un réseau de proximité de pleine compétence

le renforcement de toutes nos missions et l'abandon du projet de prélèvement à la source

l'amélioration de nos rémunérations et l'arrêt de toutes les formes de rémunération aux mérites

Localement nous dénonçons la déclinaison qui est faite des lignes directrices par la mise en place du Service d'Appui au Réseau, l'accueil personnalisé sur RDV et l'expérimentation du télétravail.

Ces contre-réformes sont présentées sous le prétexte fallacieux d'améliorer les conditions de travail des agents et d'offrir un meilleur service aux usagers. Elles ne sont pourtant qu'une nouvelle étape du cercle vicieux dans lequel s'est engagée la Direction Générale qui ne poursuit qu'un objectif, supprimer des emplois pour satisfaire aux politiques d'austérité.

Monsieur le Président, pour la CGT, il est impératif de répondre aujourd'hui aux revendications de nos collègues car ce sont eux par notre voix qui attendent de vous d'autres choix pour la DGFIP.